

23 nov. / 4 déc. 2020

DGT Commissions régionales et nationale des opérations de vote

18 déc. 2020

DGT Notification de conformité des propagandes

28 déc. 2020

DGT Date limite de contestation de conformité des propagandes

31 dec. / 5 jan. 2021

DGT Envoi courrier aux électeurs d'inscription sur les listes électorales

CGT Informations aux salariés des TPE et vérification de leur inscription

6 jan. 2021

DGT Ouverture du site dédié pour les électeurs et mise à disposition numérique des propagandes

6 jan. 2021

DGT Publication des candidatures, des propagandes et de la liste électorale (sans les adresse des électeurs)

6 au 26 jan. 2021

CGT Recours sur les listes électorales

5 fév. 2021

DGT Liste électorale figée

6 fév. 2021

CGT Mise à disposition de la liste électorale avec les adresses des électeurs

Courant mars 2021

DGT Envoi du matériel aux électeurs (hors propagandes électorales)

22 mars au 4 avril 2021

DGT Vote électronique et par correspondance

12 au 16 avril 2021

DGT Dépouillement et proclamation des résultats

ÉLECTIONS TPE

Le gouvernement décide d'un nouveau report

Le ministère du Travail vient d'informer les organisations syndicales d'un nouveau report des élections dans les entreprises de moins de 11 salariés (TPE). Celles-ci se tiendront du 22 mars au 4 avril 2021. Elles étaient initialement prévues du 25 janvier au 7 février 2021.

Pour mémoire, en juin dernier, la crise sanitaire et la période de confinement avaient conduit le gouvernement à légiférer par ordonnance pour décaler de 2 mois le scrutin électoral dans les TPE.

Les prestataires informatiques du ministère du Travail avaient déjà pris du retard dans le traitement des données des salariés des TPE et la mise en place du système d'information.

En septembre, le ministère a organisé un test pour les élections qui semble ne pas avoir été concluant. Faute de pouvoir assurer la sécurité des données pour le vote électronique, il est aujourd'hui de nouveau dans l'obligation de décaler les dates de ce scrutin.

Dès lors, la CGT a rappelé ses exigences initiales : organiser les élections en juin 2021, afin de ne pas

risquer un nouveau report, compte tenu de la crise sanitaire que nous sommes en train de traverser et afin de permettre aux organisations de mener campagne de façon plus sereine.

Mais cela aurait eu pour conséquences de reporter de quelques mois la mesure de représentativité interprofessionnelle. Pour cette raison, le ministère a refusé la proposition de la CGT.

Les élections devraient donc se tenir du 22 mars au 4 avril 2021, avec un dépouillement du 12 au 16 avril 2021.

L'ouverture du site internet pour les électeurs aura lieu le 6 janvier, et les recours gracieux auront lieu dans les semaines suivantes. Les listes électorales seront mises à disposition des organisations syndicales après le 5 février 2021.

INITIATIVES GRAND-EST

Quand la campagne se décline sur deux roues

Cortèges de motos, pubs dans des suppléments TV, stands dans des foires expos... Dans le Grand-Est, des actions originales complètent d'autres plus classiques.

Ce n'est pas tous les jours que le logo de la CGT apparaît dans un magazine de programmes TV. L'expérience a déjà été tentée pour les élections TPE en Champagne-Ardenne. « *Les quatre départements de la région ont fait partie des meilleurs scores nationaux de la CGT* », se félicite Jérôme Marcel, référent TPE pour le Grand-Est. Depuis, les régions ont fusionné et cinq unions départementales du Grand-Est (Marne, Haute-Marne, Meuse, Aube, Meurthe-et-Moselle) ont décidé de se lancer.

Avant le scrutin, la sur-couverture des suppléments TV des quotidiens locaux affichera ainsi un slogan incitant à voter CGT. Un petit texte rappellera également, dans chaque département, un dossier emblématique local concernant les TPE porté par la CGT. Le coût - plusieurs milliers d'euros par département en fonction des tirages, pris en charge à 50 % par le Comité régional - n'est pas négligeable mais à la hauteur de l'effet attendu.

« *Dans l'Aube, cela représente 30 000 exemplaires*, détaille Jérôme. *On peut*



« Trois ou quatre éclaireurs aux carrefours »

au moins multiplier par deux ou trois le nombre de passages en main, car le magazine télé reste sur la table du salon et il est lu par toute la famille. Dans un département de 300 000 habitants, c'est énorme ! » Des spots radio seront également diffusés sur les radios locales. « *Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas distribuer de tracts, c'est complémentaire* », prévient Jérôme.

D'autres actions se préparent, dont des cortèges de motos, sur des parcours avec des haltes, notamment dans des zones artisanales. « *On utilisera la carte numérique interactive pour le préparer* », confie Jérôme (lire La Gazette N°3, page 5). « *Quand tu es en moto, il y a un côté sympa et atypique, témoigne-t-il. Tout le monde s'arrête et regarde. On est déjà entré dans des forges et des fonderies: on n'avait pas prévu et pourtant les grilles se sont ouvertes. Jamais on n'aurait pu le faire en voiture.* » Si les démarches administratives sont les mêmes que pour une manifestation classique, le cortège de motos demande de la préparation et de l'organisation : « *Il faut trois ou quatre éclaireurs qui bloquent les carrefours, en lien avec les forces de l'ordre.* »

Parmi les initiatives de la CGT dans le grand-Est, il y a également les stands dans les foires expos, même si la Covid-19 a entraîné de nombreuses annulations. Dans la Meuse, la foire exposition de Verdun, qui attire aussi des visiteurs de la Marne, de Meurthe-et-Moselle et de Haute-Marne, s'est tout de même tenue en septembre.



Salaires, emploi, conditions de travail

**SALARIÉS
DES PETITES
ENTREPRISES**
[- de 11 salariés]



Quadriller le territoire

Mobiliser les militants n'est pas toujours évident. Cela passe par un ciblage des zones à couvrir et l'identification des forces présentes localement. Exemple en Loire-Atlantique.

Six unions locales étaient représentées pour le lancement de la campagne TPE en Loire-Atlantique, le 11 septembre à Saint-Nazaire. L'occasion de tirer les leçons des précédents scrutins et de faire le point sur le prochain. Damien, de l'union locale de Saint-Nazaire, estime ainsi que « *lors de la précédente campagne, il a été difficile de mesurer l'impact des initiatives menées* », faute de « *retours du public éventuellement touché* ». Il reconnaît que « *malgré les volontés affichées en 2017, l'UL n'a pas réussi à poursuivre son déploiement en direction des salariés des TPE* » et qu'il s'agira donc d'un « *retour après une longue absence* ».

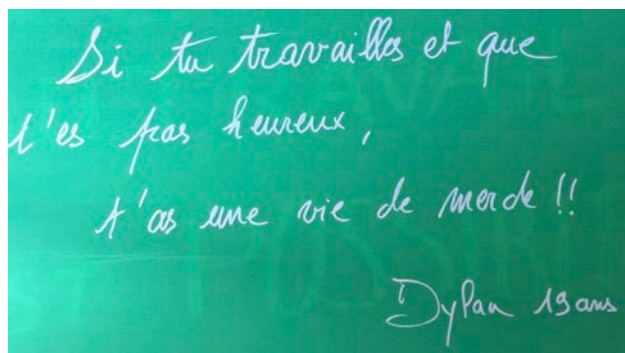
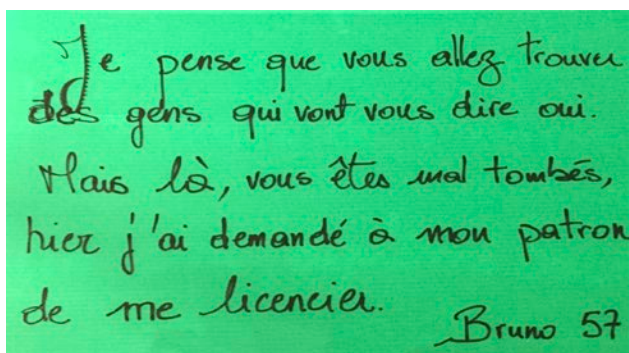
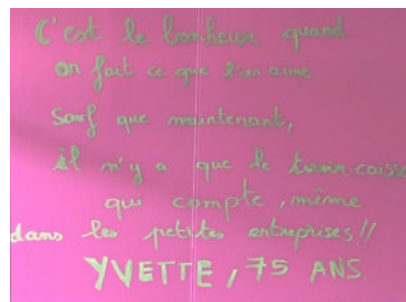
Lors de cette journée, des difficultés indéniables ont été pointées. Mais aussi la volonté de s'appuyer sur « *les bases organisées* » pour quadriller le territoire, d'utiliser les possibilités offertes par la carte interactive (lire La Gazette N°3, page 5) ou encore de rédiger une « *adresse aux syndiqués* ». Objectif: que chacun d'entre eux convainque un électeur de voter CGT. Les écoles privées ont été évoquées: beaucoup sont des PME, d'où la nécessité de travailler avec la

CGT de l'Enseignement privé. Les retraités, en tant que « *particuliers employeurs* », peuvent également « *sensibiliser et informer les salariés qui interviennent à leur domicile* ».

Formations aux « porteurs de parole »

Si le temps a manqué pour la préparation, une démonstration de « *porteurs de parole* » a été menée l'après-midi dans les rues de Saint-Nazaire. Question du jour: « *Etes-vous heureux.se au travail?* » « *C'est beaucoup plus facile de débattre dans ce cadre. On voit bien que là, les gens ne détournent pas le regard, comme parfois quand on a le drapeau CGT à la main* », note Delphine Akassar, référente TPE pour l'Union départementale de Loire-Atlantique. Un constat difficile pour certains camarades, voire source de colère, quand ils mesurent que les couleurs de la CGT sont vues par

certaines « *comme un repoussoir* ». Ce qui ne retire rien à l'intérêt exprimé pour les « *porteurs de parole* »: une formation est organisée fin octobre à l'échelle de la région et une autre en novembre à Nantes pour les unions locales de Loire-Atlantique.



LANCEMENT CAMPAGNE AURA

S'adapter aux particularités des salariés de TPE

En Auvergne-Rhône-Alpes, la campagne a été lancée le 23 septembre. Parmi les questions soulevées, l'isolement, aussi bien professionnel que syndical.

« *Éléments de compréhension le matin, débat l'après-midi.* » Voilà comment Lynda Bensella, référente régionale, résume la journée de lancement de la campagne TPE en Auvergne-Rhône-Alpes, le 23 septembre dernier. La soixantaine de participants - militants des UL, UD et professions - ont entendu une sociologue parler de la « *conflictualité dans les TPE* ». « *Elle ne s'exprime pas toujours comme dans les grandes entreprises par la grève, mais aussi par d'autres moyens comme la pétition, l'arrêt de travail ou le départ de l'entreprise,* résume Lynda. *La CGT a beaucoup mûri depuis les deux élections précédentes [dans les TPE, NDLR]. On ne va pas voir les salariés d'un salon de coiffure en leur disant de but en blanc qu'il faut faire la grève pour obtenir une augmentation de salaire.* »

Deuxième thème de la matinée, avec un étudiant doctorant: le droit dans les TPE. « *Il faut rappeler que dans l'histoire, on a d'abord fait grève avant d'en obtenir le droit,* explique Lynda. *Ensuite, on s'est organisé. Dans les TPE, la nouveauté, c'est qu'il y a désormais possibilité de s'exprimer [avec les élections, NDLR] dans ce champ spécifique.* »

Ciblages spécifiques en territoire rural

La table ronde de l'après-midi a permis à Pierre Marsein, secrétaire gé-

ral de l'union départementale de Haute-Loire, de présenter la stratégie sur son territoire. « *C'est un département rural, avec une forte présence de travailleurs des TPE. Ils ont opéré des ciblage spécifiques, par exemple sur les bars, les salons de coiffure...* », rapporte Pierre Mathieu, salarié d'une TPE de construction du Rhône et candidat sur la liste régionale.

Ce dernier s'est ensuite exprimé sur l'isolement vécu par les salariés des TPE. « *Il faut les informer sur les conventions collectives nationales: les salaires minima, les indemnités de trajet, la mutuelle majorée...* », illustre-t-il. Mais également les sensibiliser à la question des diplômes, qualifications et formations. « *Souvent, en TPE, les formations ne servent qu'aux patrons car elles ne sont pas diplômantes,* analyse Pierre. *Il faut rappeler que l'entretien professionnel, qui est méconnu, est dû au salarié. Si il est préparé en amont avec le syndicat, il peut être un vrai outil d'évolution de carrière.* »

La place réservée aux salariés des TPE interroge aussi le fonctionnement de la CGT. Pierre prend l'exemple du Syndicat local Construction, bois et ameublement du Rhône, qui « *syndique tous les isolés du département* ». Il évoque également une formation de deux heures, « *Découvrir la CGT* », organisée à des horaires qui conviennent mieux aux salariés des TPE. « *Il ne faut pas se poser la question des isolés et des salariés des TPE seulement tous les 4 ans* », conclut-il.



CAMPAGNE À LA RÉUNION

La Réunion : l'enjeu de l'égalité des droits

La campagne de la CGTR mise à la fois sur des actions ciblées, dans les zones artisanales, et destinées à un large public, dans le centre-ville de Saint-Denis.

A la Réunion, la campagne de la CGTR pour les élections TPE s'appuie sur des initiatives habituelles pour ce type d'échéance: affichage, tractage... « Nous avons prévu des actions ciblées dans les zones artisanales qui comptent des entreprises de moins de onze salariés, à la sortie du travail ou le matin avant l'embauche », explique Jacques Bughon, mandataire local de la campagne. La façade du siège de la CGTR, à Saint-Denis, s'est mise aux couleurs du slogan de la CGT : « Donne-toi le droit, vote CGT ». L'affiche est éclairée de 18h30 à 6h30. « Nous avons également demandé aux maires des 24 communes de la Réunion la mise à disposition des panneaux pour affichage électoral, ajoute Jacques. Nous avons fait la même demande il y a quatre ans et il y avait eu peu de retours. Là, on sent un peu de changement, des communes m'appellent. » La CGTR mise aussi sur des occasions de rencontrer un public le plus large

possible, explique son mandataire: « Nous avons demandé et obtenu de la préfecture l'autorisation d'occuper l'esplanade dans le centre-ville de Saint-Denis deux samedis par mois. Il y aura notre camion sono, qui diffuse des slogans que nous avons nous-mêmes enregistrés, et un stand sous une tente, avec des animations, des distributions de tracts... Nous voulons aller au contact des gens qui font leurs courses et parmi ceux qui travaillent

dans les commerces, il y a de potentiels électeurs. »

Sur les 60 000 électeurs environ du scrutin TPE à la Réunion, 4 000 travaillent dans des garages automobiles. Le secteur de la métallurgie et du commerce représentent deux autres bataillons importants. Sur le fond, la CGTR revendique « l'égalité des droits » avec la métropole, en particulier dans les TPE. « Nous menons une bagarre pour l'application des conventions collectives, développe Jacques. On est en République. Dans un Etat de droit, le droit du travail doit s'appliquer à tout le monde. Pourtant, on note un blocage de la part du ministère pour l'extension des conventions collectives à l'Outre-Mer. Parfois, il y a des conventions collectives spécifiques à la Réunion et parfois, pas de convention collective du tout et le seul code du travail s'applique. »

« Une bagarre pour l'application des conventions collectives »



4-PAGES CADRES

Première revendication : reconnaître la qualification

La présence des cadres dans les TPE dépasse de loin les 14 % officiellement recensés. Le 4-pages rédigé par l'Ugict-CGT s'adresse donc à un large public.

« Depuis mon dernier CDI, j'ai, grosso modo, perdu 30 % de mon salaire. » Stéphane, 48 ans, est ingénieur technique, industriel et logistique. Il a travaillé « en CDI dans une grosse boîte » mais depuis la liquidation de cette dernière, il « navigue entre contrats de mission, CDD, intérim et chômage ou comme disent les employeurs, de l'inter-contrat ». Il a découvert des salaires plus faibles mais aussi la « gestion à courte vue, à court terme, à coût réduit ». Le témoignage de Stéphane fait partie des six repris dans le « 4-pages » rédigé à l'occasion de la campagne TPE par l'Ugict-CGT, qui syndique 80 000 cadres, ingénieurs et techniciens.

On y découvre aussi Cécile, 44 ans, pharmacienne adjointe en officine, qui estime que « l'avantage d'une TPE, c'est la proximité avec l'employeur », mais que « cette même proximité fonctionnelle comme un handicap pour gérer

les conflits ». « De par mon ancienneté, la confiance que les collègues, autant que l'employeur d'ailleurs, m'accordent, je me retrouve déléguée du personnel de fait. Mais de droit, ce serait mieux », poursuit-elle. Johann, 32 ans, travaille, lui, pour un franchisé dans la réparation de pare-brises. Il est devenu agent de maîtrise, « avec à la clé 150 euros d'augmentation de salaire ». Une satisfaction mais, ajoute-t-il, « depuis, ma seule évolution, c'est celle du coût de la vie », alors qu'en tant que respon-

sable de centre il arrive le premier et repart le dernier.

« On pense sincèrement que ce 4-pages, en complément des autres documents, peut aider à diminuer l'abstention et à faire voter CGT dans les TPE », confie Caroline Blanchot, de l'Ugic-CGT. Le public est beaucoup plus large que les 14 % de cadres officiellement présents dans les TPE, car beaucoup en ont la qualification et les fonctions mais pas le statut. Cela concerne autant des salariés qui assurent des tâches d'encadrement que des fonctions techniques et d'expertise. Les secteurs sont très larges : médical, bureaux d'études, enseignement privé, pharmacie d'officine, commerce, métallurgie, automobile, start-up, cabinets de notaires...

« Aider à faire diminuer l'abstention et faire voter CGT »



NOUS, CADRES, INGÉNIEUR·E·S ET PROFESSIONNELS INTERMÉDIAIRES QUI FAISONS VIVRE LES TRÈS PETITES ENTREPRISES

À qui vais-je confier ma voix, accorder ma confiance ?

UN BESOIN DE RÉGLES, DE LOIS ET D'UN SYNDICAT COURAGEUX. LA COT
Nous qui travaillons dans des entreprises de moins de 11 salariés, nous ne sommes pas représentés. C'est un problème qui, nous inquiète, nous empêche d'avancer. La loi de 1992 a été créée pour les entreprises de 11 à 50 salariés. Mais elle ne concerne que les entreprises de 11 à 50 salariés. Nous nous demandons si les lois et règlements qui nous régissent sont adaptés à notre situation.

LA COT EST PRÉSENTE À TOUS LES MOMENTS DE NOTRE VIE PROFESSIONNELLE
Elle est au cœur de nos préoccupations. Elle est présente dans les moments de votre vie professionnelle où vous êtes confrontés à des situations difficiles. Elle est présente dans les moments où vous êtes confrontés à des situations de conflit social. Elle est présente dans les moments où vous êtes confrontés à des situations de discrimination. Elle est présente dans les moments où vous êtes confrontés à des situations de harcèlement moral ou sexuel.

CE QU'IL FAUDRAIT,

STÉPHANE, 48 ans, ingénieur en ingénierie technique, industrielle et logistique.
Depuis mon dernier CDI, j'ai, grosso modo, perdu 30 % de mon salaire.

C'EST LE SYNDICAT QUI M'A CONSEILLÉ, AIDÉE, SOUTENUE ET, PAR-DESSUS TOUT, M'A APPRIS L'IMPORTANCE DE FAIRE VALOIR MES DROITS.

Il est un travail qualifié, très qualifié même. Mon dernier contrat a été à durée déterminée, avec un salaire fixe. C'est un contrat de mission. Mais il n'a duré que quelques mois. Depuis, je me retrouve à la recherche d'un emploi. Le salaire est plus bas qu'avant. J'ai perdu 30 % de mon salaire. C'est une situation difficile. C'est un problème qui nous inquiète, nous empêche d'avancer. La loi de 1992 a été créée pour les entreprises de 11 à 50 salariés. Mais elle ne concerne que les entreprises de 11 à 50 salariés. Nous nous demandons si les lois et règlements qui nous régissent sont adaptés à notre situation.

CÉCILE, 44 ans, pharmacienne adjointe en officine.
Je me retrouve déléguée du personnel de fait, pas de droit
Nous sommes à deux salariées, selon les périodes. C'est une TPE. C'est la proximité avec l'employeur. Mais cette même proximité fonctionnelle comme un handicap pour gérer des conflits. C'est un problème qui nous inquiète, nous empêche d'avancer. La loi de 1992 a été créée pour les entreprises de 11 à 50 salariés. Mais elle ne concerne que les entreprises de 11 à 50 salariés. Nous nous demandons si les lois et règlements qui nous régissent sont adaptés à notre situation.

WILFRIED, 38 ans, technicien, consultant.
Il faudrait des actions solides, adressées à l'expérience d'une organisation interprofessionnelle.
Je suis consultant depuis des années. C'est un travail qualifié. Mais il n'a duré que quelques mois. Depuis, je me retrouve à la recherche d'un emploi. Le salaire est plus bas qu'avant. J'ai perdu 30 % de mon salaire. C'est une situation difficile. C'est un problème qui nous inquiète, nous empêche d'avancer. La loi de 1992 a été créée pour les entreprises de 11 à 50 salariés. Mais elle ne concerne que les entreprises de 11 à 50 salariés. Nous nous demandons si les lois et règlements qui nous régissent sont adaptés à notre situation.

en rapport interprofessionnel, informel, au sein d'associations. On est une personne de personnel, sans espace de négociation proprement dit. On se voit, on se connaît. Mais on ne se parle pas. On ne se défend pas. On ne se soutient pas. On ne se défend pas. On ne se soutient pas. On ne se défend pas. On ne se soutient pas.



SYNDICAT PROFESSIONNEL DES CADRES, INGÉNIEUR·E·S ET PROFESSIONNELS INTERMÉDIAIRES DES TRÈS PETITES ENTREPRISES



UN BESOIN DE RÉGLES, DE LOIS ET D'UN SYNDICAT COURAGEUX. LA COT

SITE COMMERCE ET SERVICES

« Respecgt » : un site décliné par professions

La CGT Commerce et Services met à disposition des infos personnalisées, aussi bien pour les salariés des TPE que pour les organisations territoriales de la CGT.

Quand on sait que le pays compte 900 000 salariés de particuliers employeurs, autant dans le secteur des cafés, hôtels et restaurants, 300 000 assistant.e.s maternel.le.s, sans compter toutes celles et ceux qui travaillent dans des petits commerces, on mesure à quel point la fédération CGT du Commerce et des Services est concernée par le scrutin TPE. Il lui paraissait donc logique d'adapter aux TPE l'opération qu'elle a menée en 2019 pour les élections des CSE dans les entreprises de plus de 11 salariés.

Avec notamment un site dédié, offrant des informations et des outils à la fois pour les salariés et les organisations de la CGT. « Respecgt » propose ainsi des bulletins de syndicalisation avec un contenu propre, décliné pour les assistant.e.s maternel.le.s, salarié.e.s du particulier employeur, concierges gardiens d'immeubles et salarié.e.s des hôtels, cafés et restaurants. « *Il faut vraiment qu'on leur parle par profession par profession, pour*

mener un travail de précision », insiste Stéphane Fustec, chargé du dossier à la CGT Commerce et Services.

Les unions locales CGT peuvent également télécharger des tracts spécifiques à chacun de ces secteurs. Avec un petit « plus » appréciable : la possibilité de faire figurer sur le tract les coordonnées exactes de l'union locale (adresse postale, téléphone, mail, site web). Une fois le modèle complété, il ne reste plus qu'à télécharger pour

imprimer ou faire circuler par mail ou sur les réseaux sociaux.

La CGT Commerce et Services a développé d'autres outils spécifiques, qui fournissent aux assistant.e.s maternel.le.s des modèles de contrats, la convention collective, un simulateur de calcul... Le contenu du site « respecgt », lui, sera complété: « *On va ajouter d'autres professions et enrichir la foire aux questions* », annonce Stéphane.



Contactez-nous

Des élections pour déterminer la représentativité syndicale, et permettre la désignation de nos représentants, c'est important !

En France, plus de 4,5 millions de salarié(e)s travaillent dans des petites entreprises ou pour des particuliers employeurs. Assistant(e)s Maternelles, Aides à domicile, Auxiliaires parentales, jardiniers, auxiliaires de vie familiale pour les métiers de l'emploi à domicile et du lien. Employés de la restauration, concierges et gardiens d'immeuble, coiffeurs/coiffeuse ou employé(e)s du

Sur ce site, nous vous présentons les enjeux du scrutin, les perspectives qu'il nous ouvre, ce que nous pouvons y gagner... Une occasion aussi de mieux connaître la CGT et de comprendre qu'elle s'occupe aussi de nous au quotidien. A la CGT, on revendique le Respect comme la question centrale de la problématique de nos métiers... On revendique

<https://respecgt.fr>

Elus, candidats et référents se réunissent à Montreuil

Au premier trimestre 2021, la CGT réunira ses membres élus dans les commissions paritaires régionales, en particulier les CPRI, les candidats CGT au scrutin 2021, ainsi que les référents TPE au sein

des fédérations professionnelles et des comités régionaux. Il s'agira de tirer les enseignements du mandat de quatre ans qui s'achève et de débattre des revendications portées pour le prochain. Ce

rendez-vous se tiendra en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des éventuelles nouvelles restrictions qui pourraient être décidées par les autorités.